



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU 08 octobre 2024

Le 08 octobre 2024 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

- **Le président de séance :** Anne BROCHETTE
- **Les membres du conseil municipal :** Eve REY, Monique BICA, Daniel BARRAUD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Cécile REBILLARD, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE
- **Secrétaire de séance :** Eve REY

Sont absent(s) : Didier VEILLITH, Nathalie CROIZAT,

Pouvoir(s) : Didier Veillith à Anne Brochette, Nathalie Croizat à Cécile Rebillard

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2024-32 ► MBA : Attribution d'une subvention en nature pour la fourniture d'arceaux de stationnement vélo

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de stationnement vélo en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture d'arceaux vélos en fonction des demandes des communes.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution, qui est accepté par le conseil municipal ; 9 arceaux de stationnement vélo sont prévus.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2024-33 ► Personnel communal : Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T.) (APRES AVIS DU C.S.T.)

Après l'exposé de Madame le Maire portant sur la mise en place du compte épargne temps à destination du personnel communal,

Après avis du comité social territorial du CDG 71, le conseil municipal approuve sa mise en place et les conditions d'utilisation, à compter du 08/10/2024.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE



N° 2024-34 ► SYDESL / Eclairage public : renouvellement de l'équipement

Madame le Maire présente le dossier de projet de renouvellement de l'éclairage public dressé par le SYDESL,

Madame le Maire informe qu'à partir des dispositions arrêtées lors du comité syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention, le SYDESL permet à la commune de lui accorder une aide de 35% du montant éligible HT, à laquelle s'ajoute une aide du fonds verts de 30% du montant total HT ;

Au vu de la participation du SYDESL et du financement par le fonds verts, Madame le Maire informe le conseil municipal du cout estimatif du renouvellement de l'éclairage public revenant à charge à la commune, s'élevant à 12 205 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'ensemble du dossier ainsi que le montant participatif revenant à la commune ; il sollicite également un étalement de cette participation sur 3 ans.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 11 12 2024

Le Maire,

Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,

Eve REY

